

**Séance du 27 juin 2024
Délibération n°2024-35**

L'an deux mille vingt quatre, le 27 juin, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	14
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Josette POTUS, Louis POMMIER, Jean Christophe PRORIOU, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents :

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 20 juin 2024.

Objet : Ligne de trésorerie.

Le Maire informe l'Assemblée qu'il souhaite ouvrir une ligne de Trésorerie afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie.

La Caisse d'Epargne de l'Auvergne et du Limousin propose les conditions financières suivantes :

- ✓ montant : 100 000 €
- ✓ durée : 365 jours maximum
- ✓ frais de dossier : 0.20 % du montant de la ligne de trésorerie
- ✓ Commission de non-utilisation : 0.25 %
- ✓ taux d'intérêt applicable : taux fixe de 3.99 %
- ✓ périodicité de facturation des intérêts : mensuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec la Caisse d'Epargne le contrat de ligne de trésorerie interactive et tous les documents afférant, à effectuer les tirages et remboursements et à prévoir au budget les remboursements d'intérêts.


Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 04 JUIL. 2024
et publication le 04 JUIL. 2024